



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 juin 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 juin 2006

**Aménagement de la Coulée Verte à l'aval de Niort réalisé dans le
cadre du Plan Vélo - Lots 1, 2, 3 et 4 - Procédure par appel d'offres
- Approbation des marchés de travaux**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Elsie COLAS donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Claudie LAROCHE donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2006

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 septembre 2005, a approuvé l'avant projet d'aménagement de la Coulée Verte - Plan Vélo dont la maîtrise d'œuvre a été confiée aux bureaux d'étude Ouest Aménagement, mandataire et BCEOM, co-contractants.

Les travaux consistent, entre autres, en la réalisation d'une piste cyclable arborée de 3 m de large et de 7 km de longueur le long de la Sèvre Niortaise, à partir de Noron jusqu'à Magné. Ils comprennent également la restauration d'ouvrages d'art anciens et la réalisation de deux tabliers de franchissement d'une conche. Leur durée est estimée à 8 mois, à compter de juillet 2006.

Dans le cadre de ces travaux, une enquête publique, au titre de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (loi Bouchardeau) a été réalisée du 20 mars au 24 avril 2006 inclus et Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres vient de nous informer des conclusions favorables formulées par le Commissaire enquêteur sur le projet.

Il convient également de préciser que ce projet bénéficie de fonds structurels européens et de subventions du Département.

Un consultation par appel d'offres pour la passation des marchés de travaux a été réalisée et la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 Juin 2006 a procédé à la désignation des attributaires, comme suit :

- Lot 1 « *Terrassement* » : l'entreprise **CTPA** pour un montant de 802 272 € HT, soit 959 517,31 € TTC
- Lot 2 « *Aménagement paysagers, mobilier, clôtures* » : l'entreprise **VIVATYS** SARL pour un montant de 201 354,65 € HT, soit 240 820,16 € TTC
- lot 4 « *Passerelles métalliques* » : l'entreprise **VERCHEENNE** pour un montant de 234 089,15 € HT, soit 279 970,62 € TTC

Pour le lot 3 « *Maçonnerie, génie civil* », la procédure est relancée en marché négocié post-infructueux.

La dépense est inscrite au chapitre 82003013 - Fonction 8311 – Article 2315.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué :
 - lot 1 : l'entreprise **CTPA** pour un montant de 959 517,31 € TTC
 - lot 2 : l'entreprise **VIVATYS** SARL pour un montant de 240 820,16 € TTC
 - lot 4 : l'entreprise **VERCHEENNE** pour un montant de 279 970,62 € TTC
- autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés correspondants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)